

10 juin 2016

« Mon village, mon amour » : un nouveau dispositif d'aides à la pierre

Priorité à ceux qui veulent valoriser le patrimoine

Le Département a présenté vendredi matin à Brétigny (près de Brionne) les grandes lignes de sa nouvelle politique en faveur de la protection, de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine. Un dispositif qui aide davantage les communes qui veulent faire du patrimoine un élément de développement touristique et d'animation de leur territoire.

Poursuivant la modernisation de ses politiques, le Département fait entrer les "vieilles pierres" dans une nouvelle ère : celle du projet qui prend le pas sur le financement automatique de travaux réalisés chaque année sur plusieurs dizaines de sites et de monuments eurois.

Avec le nouveau dispositif « *Mon village, mon amour* », la restauration du patrimoine sort de cette logique de guichet. Dévoilé vendredi à Brétigny par le Président du Conseil départemental, Sébastien Lecornu, qui était accompagné de Martine Saint-Laurent, vice-présidente du Département en charge notamment du patrimoine historique, ce nouveau dispositif de financement bouscule les habitudes et entend récompenser les communes les plus dynamiques sur la valorisation de leurs richesses patrimoniales : "*On essaie d'avoir une approche plus moderne de la gestion du patrimoine*", a précisé Sébastien Lecornu, "*au moment où l'Etat baisse ses dotations, il existe de nouvelles manières de financer ce type de projet. Le financement participatif peut être une source financière complémentaire intéressante. Je pense que si on y met du cœur, si on communique bien et si la presse en parle on peut espérer récupérer des fonds. Par exemple, pour la sauvegarde de l'église de Brétigny, même quelqu'un qui n'habite pas le village peut avoir un intérêt à financer les travaux : parce qu'il a peut-être fait sa communion dans cette église, parce qu'il s'est marié ici ou en a gardé de jolis souvenirs d'enfance. Le patrimoine, ce n'est pas que des vieilles pierres, c'est aussi un peu de nos racines, de notre identité.*"

Des financements bonifiés

En dehors des sites incontournables que le Département souhaite, au regard de leur rayonnement, encourager et soutenir directement, la seule conservation du patrimoine n'est plus le critère unique d'intervention dans les autres opérations à venir. Désormais, à côté de l'intérêt historique et patrimonial, le projet sera aussi évalué et financé en fonction du plan de valorisation prévue après les travaux de sauvegarde. Une sorte de « prime » à l'initiative qui va permettre de bonifier les financements obtenus du Département pour les projets les plus dynamiques.

Dans ce nouveau dispositif, le projet de travaux de conservation ou de restauration de patrimoine, qu'il soit protégé ou non d'une commune bénéficiera d'un soutien renforcé à condition :

- d'être inscrit dans le contrat de territoire
- de présenter une démarche de mise en valeur
- de reposer sur un tour de table financier élargi (avec notamment un appel au financement participatif)
- d'être porteur de nouveaux débouchés dans les domaines économique, culturel ou touristique par exemple

Une prime supplémentaire sera accordée par le Département aux communes qui auront récolté au moins 1% du financement de leur projet patrimonial au travers un financement participatif (crowdfunding). Un mécénat populaire qui a deux vertus : abonder le financement des travaux mais aussi témoigner de la mobilisation de toute une chaîne d'acteurs (mairie, citoyens, associations). Cette "souscription publique" 2.0 est aussi le signe d'un engagement collectif pour faire de la sauvegarde d'un monument, d'une œuvre, d'un édifice, l'affaire de tous.

Une variable financière de 15%

Dans ces conditions, la commune pourra bénéficier de deux coups de pouce sur le taux de base (variable en fonction de la nature des travaux) : +10 % pour le volet animation-valorisation et mise en valeur et +5 % pour l'aspect appel au financement participatif. Très concrètement, pour les plus petits chantiers (restauration de tableaux par exemple) dont le coût n'excède pas 16 500€, le cumul des bonifications permettra aux communes d'obtenir une aide du Département représentant 50% du coût total contre seulement 35% pour celles qui n'auront prévu aucun plan de valorisation. Une variable de financement de 15% qui devrait faire réfléchir les communes avant de mettre la dernière touche à leurs dossiers de demandes de subventions.

Un nouveau dispositif d'aide au patrimoine qui fera l'objet d'un suivi particulier de la part du Président du Département de l'Eure : *"Pendant un an, on va aller à la rencontre des élus pour expérimenter ce projet pour lequel on a inscrit plus de 1M€ au budget. Ensuite, on fera le bilan de ce plan de sauvegarde du patrimoine pour lequel des dizaines de dossiers vont être rapidement déposés."*

Des moyens doublés

Malgré les contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations de de l'Etat, l'enveloppe allouée à ce dispositif a quasiment doublé. En 2015, 600 000€ ont été réellement consacrés à la restauration du patrimoine. En 2016, c'est une enveloppe de 1,1M€ qui est mobilisable sur ce même chapitre.

Par ailleurs, les compétences scientifiques et techniques sont confortées au sein de la Conservation départementale du patrimoine (CDP), en charge entre autres missions de la gestion des différents régimes d'aides mis en place par le Département pour aider à la restauration et à la protection du patrimoine mobilier et immobilier, qu'il soit public ou privé.

Brétigny, une église à sauver

Maire de Brétigny et également vice-présidente départementale en charge des questions agricoles, Marie-Christine Join-Lambert, attend le vote de ce nouveau dispositif le 20 juin prochain par l'assemblée départementale pour lancer la restauration de l'église Saint-Cyr Sainte-Julitte. Cette église atypique dont la construction date du XIème siècle (!) est notamment surplombée d'un clocher qui donne des signes de faiblesse (on ne sonne plus les cloches à cause des vibrations qui ébranlent l'édifice déjà fragilisé).

Les objectifs de restauration de cette église qui mêle colombages et pierres sont de rétablir le clos-couvert, assainir l'édifice et consolider la structure (notamment la consolidation de l'arc triomphal).

La commune de Brétigny envisage de faire ces lourds travaux en plusieurs tranches (plafonnées à 150 000€) et peut espérer être financée à chaque étape du chantier à une hauteur maximale de 30% si elle répond aux engagements de valorisation exigés par ce nouveau dispositif. L'Etat abondera lui aussi les travaux à hauteur de 30%.

Contact presse

Département de l'Eure

Bruno Simon

02.32.31.97.33 / 06 76 42 24 60 / bruno.simon@eure.fr